

## MONTRE DU RESSORT DE GOËLLO TENUE EN L'AN M.D XLIII<sup>1</sup>.

Par Pol Potier de Courcy

---

Monstre généralles du Ban et arrière Ban des nobles annoblis et aultres tenentz fief nobles en la juridiction du ressort de Gouëllou, ce quy est de la d. juridiction en l'Evesché de Saint Brieuc tenues à Lambale le tiers jours de Juign l'an mil cinq centz quarante et trois par devant nobles homs Bertrand Le Voyer seigneur de Trégomar, commissaire pour tenir les monstres desputé par Monseigneur le gouverneur de ce pais et Duché de Bretagne, présents : nobles homs Robert Eder seig<sup>r</sup> de Beaumanoir capitaine général des dits subjectz ; aussy en l'Evesché de Saint Brieuc ont esté instantz : nobles homs Maistre René de Quélen s<sup>r</sup> de Saint Bihy, procureur de la d. cour du ressort de Gouëllou pour le Roy et Monseigneur le Dauphin, Duc de ce païs de Bretagne, évocquez et appelez les nobles et annoblis et aultre tenentz fiefz nobles et à celle cause subjectz aux armes de la d. juridiction dont les uns ont comparu et les aultres défailly comme est contenu cy après par les expéditions contenues en ce papier ; et pourtant que n'ont comparu en l'estat qui leur avoit esté enjoinct par et à la pénultiesme monstre, et que à cette raison le d. sieur de Saint Bihy procureur susd. a supplyé saisir de leurs terres nobles, les d. subjectz aux armes ont respondu que ils se comportoient obéissantz à l'injonction leur faicte à la dernière monstre qui est d'aultre effect que la pénultiesme. Sur quoy, mes d. sieurs les commissaires et capitaine, ont monstré le commandement leur envoyé par mon d. seigneur le gouverneur de ce païs, pour tenir cette monstre selon que anciennement estoit accoustumé, par quoy a esté injonction faicte aux d. nobles et annoblis et aultres tenentz fiefs nobles à cette raison subjectz aux armes, de comparoir à la prochaine monstre, monter, armez et esquipez selon l'injonction leur faicte suivant la d. pénultiesme monstre ; et partant ont fait le serment de bien servir le Roy et Monseigneur le Dauphin Duc de ce païs de Bretagne en manière ancienne soubz la charge de mon d. sieur de Beaumanoir leur capitaine, à estre prestz, à marcher lorsque par iceluy leur sera commandé. Et le lendemain au matin quart jour du d. mois de Juing au d. an, sont comparus à la reveüe les comparoissantz à cette monstre cy

<sup>1</sup> Collationné sur deux manuscrits inédits, l'un, aujourd'hui en notre possession, provenant originellement des archives du château de Quinipily, au baron de Lannion-Vieuxchastel ; l'autre, faisant partie des archives départementales des Côtes-du-Nord, provenant de la bibliothèque de M<sup>re</sup> Mathurin Garouet ; chevalier, s<sup>r</sup> de la Longrays, capitaine garde-côte général et commissaire du ban et arrière-ban de l'Evêché de Saint-Brieuc en 1669. A la suite de cette seconde copie, écrite à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, se voient les pièces suivantes, que nous ne faisons qu'indiquer :

1<sup>o</sup> Minu des nobles et contributifs estantz en la paroisse de Pordic au mois de Juillet 1427.

2<sup>o</sup> Rapport des noms des nobles, ennoblis et se disantz ennoblis par raison de rabat et descharge, demeurantz en la paroisse de Pordic, au mois de Décembre 1513.

Ces deux enquêtes extraites d'un livre de la Réformation des nobles de l'Evêché de Saint-Brieuc, tiré de la Chambre des Comptes.

*NdT* : Transcription d'Amaury de la Pinsonnais, pour Tudchentil.net. La première partie de l'article, sur les anciennes machines de guerre et les commencements de l'artillerie, n'a pas été reprise ici. Nous faisons ici la même remarque que pour la montre de Tréguier de 1481 : il semble bien que certaines abréviations aient été faites par Potier de Courcy pour des raisons éditoriales.

après nommez, en mesme estat qu'ils ont comparu à la d. monstre et ont esté par mes d. sieurs les commissaires et capitaine renvoyez à leur maisons, o les d. pointz que dessus.

BRÉHAT.

François Brécart, s<sup>r</sup> de Bréhat par l'information faite par Jean de Rosmadec sieur de Buhen, maistre Jean Folnays s<sup>r</sup> de Kersac'h, Laurens Boschier, et chacun jurés par leurs sermentz dire vérité, quels ont recordé les prédécesseurs du d. Bréhat, n'avoir esté le temps passé contraintz à comparoir en monstre, obstant qu'ils avoient la charge de l'isle du d. Bréhat cernée de mer, et où les ennemys souvent passent ; et pour la tuition de la d. ilse excusé de ne comparoir en monstre, et néantmoins s'est comparu le d. Bréhat, quel a fait le serment en manière sus déclarée.

Les hoirs Yvon Bazile défailantz.

PLOËBAZLANNEC<sup>2</sup>.

Maistre Jean Folnays sieur de Kersac'h, présent en archier à cheval, armé.

M<sup>e</sup> Pierre du Tertre filz Vincent, s<sup>r</sup> de Kervegan, présent à cheval en archier aussy armé.

Vincent Tanouarn s<sup>r</sup> de Kerdanouarn, présent en pareil estat.

Phelippes Tanouarn, défaillant.

Pierre Le Lay, id.

PLOËNEZ<sup>3</sup>.

Pierre du Vieuxchastel s<sup>r</sup> du d. lieu, présent par René du Vieuxchastel son filz, à cheval, ayant une hacquebutte et espée, et reçu après avoir informé de la faculté de ses biens.

P<sup>re</sup> Le Lay s<sup>r</sup> de Kerallain, prés. à chev. en archier armé.

Alain Josom, présent en pareil estat.

Olivier Kerléau s<sup>r</sup> de Kerbiquet, présent par X<sup>ble</sup> Even, en archier à cheval, et excusé de sa personne, après avoir informé de sa maladie.

Rolland Le Chaponnier s<sup>r</sup> de Kermaistre, présent en archier à cheval armé.

Jean Le Chaponnier s<sup>r</sup> de Kerroc'h, défaillant, néantmoins que l'on dict qu'il se monstre en Tréguier.

H<sup>ry</sup> Kerespertz s<sup>r</sup> du Portzou, prés. en arch. à chev. armé.

Laurens Boschier, idem.

Prigent Boschier, en pareil estat.

Robert Le Chaponnier, idem.

Les hoirs Yvon Kerraoul s<sup>r</sup> de Kernarc'hant, défailantz.

Rolland de La Cuisine filz Alain, défaillant.

Raoul Rolland, présent par Yvon son filz à cheval en archier, ayant brigandine, salade et espée, et reçu après avoir informé du montement de son bien.

Yvon Thomas s<sup>r</sup> de La Villeneuve, présent aussy en pareil estat et reçu à pareille cause.

Guillaume Geslin, présent en pareil estat, et reçu par pareille information.

Sylvestre Le Scouazec, présent en pareil estat et reçu à pareille cause.

Pierre Le Questel, présent à pied ayant une salade et une espée et reçu à cause de sa pauvreté.

PLOËRIVAU<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> NdT : Ploubazlanec.

<sup>3</sup> NdT : Plounez.

<sup>4</sup> NdT : Plourivo.

Jean Ruffault s<sup>r</sup> de Kerhuel, défaillant, néantmoins que l'on dict qu'il se monstre en Tréguier.

Guy Kerléau s<sup>r</sup> de Gouazarc'hant, défaillant, pareillement que l'on dict qu'il se monstre en Tréguier.

Maistre Alain du Bourblanc, tuteur de X<sup>plé</sup> du Bourblanc, s<sup>r</sup> du dit lieu, comparu par Pierre Even en archier à cheval.

Guillaume Kerléau, présent par Ph<sup>es</sup> son filz en archier aussy à cheval armé.

Vincent Kerléau, défaillant.

Alliette Ruffault dame de Couatbruc, défaillante.

Pierre Kerléau, défaillant.

Les hoirs Lancelot Le Merdy, défaillantz.

Les hoirs Guillaume Barabes, idem.

#### YVIAS.

Marguerite Le Goff, tutrice de Jean Boschier son filz, présente par François Le Meur en archier, et injonction d'avoir contre la prochaine monstre bannière et avant bras.

Gillette de Kergozou, tutrice de Antoine Raison son filz, présente par Claude Raison, oncle paternel, du d. mineur en archier à cheval.

Jean de Kergozou, présent en archier à cheval armé.

Dom Ollivier Leseven, tuteur de François Phélipôt, présent par Jean Léon à cheval, ayant salade, brigandine et espée ; et reçu après avoir informé des biens du d. mineur.

#### KERITY<sup>5</sup>.

Yvon de La Cousine s<sup>r</sup> de Kerpuncz, présent en archier à cheval et armé.

#### PLOËZEUC<sup>6</sup>.

Robert Eder s<sup>r</sup> de Beaumanoir, tuteur de Dam<sup>elle</sup> Françoise de Tuogoff, Dame de Kergolleau ; il est capitaine assistant à cette monstre ; a dict lorsqu'il sera question de marcher fournir, pour la d. mineure selon le d. papier de la d. pénultiesme monstre.

Maistre Rolland Pinart s<sup>r</sup> de La Noëverte, tuteur de François de Kerraoul s<sup>r</sup> de Kernac'hant, comparu par Silvestre Farein en archier à cheval armé.

Maistre Jean Rocquel s<sup>r</sup> de Gouasfroment, présent en archer et un aultre archer à cheval, armez.

François Ropartz, comparu à pied ayant salade et une espée ; et reçu à cause de sa pauvreté.

#### LANLOUP ou SAINT-LOUP.

Maistre Rolland Pinart s<sup>r</sup> de La Noëverte, néantmoins que l'on a remonstré et a esté informé qu'il est sénéchal du ressort de Gouëllou et de Guingamp, et qu'à raison des d. offices, il est assistant aux monstres en Tréguier, défail., sauf à trouver s'estre monstré ailleurs ou aultre excuse.

X<sup>plé</sup> du Boisgelin s<sup>r</sup> de Kervezret, prés. en arch. à cheval.

X<sup>plé</sup> de Botloy s<sup>r</sup> de Kerguistin, présent en pareil estat.

Pierre Hingant s<sup>r</sup> de Keringant, défaillant.

Thomas de La Lande, présent à pied, ayant salade et espée et reçu à cause de sa pauvreté.

P<sup>re</sup> de Lanloup, prés. par Ph<sup>es</sup> son filz en arch. à cheval.

<sup>5</sup> NdT : paroisse absorbée par Paimpol.

<sup>6</sup> NdT : Plouézec.

LANLOUP.

Jean Poullard s<sup>r</sup> de Kerberzault, comparu par François Poullard et Jan l'Artur à cheval en archers ; et excusé de sa personne après avoir informé de sa maladie.

Almaury de Lesquildry s<sup>r</sup> de Kerarscouët, défaillant.

Gilles Poullart s<sup>r</sup> de Kermenguy, prés. en archer à chev.

Guillaume Poullart, id.

Almaury Poullart, s<sup>r</sup> de Lesclech, id.

Almaury de Kereven s<sup>r</sup> de Kereven, comparu par François son filz en pareil estat.

Les hoirs Guillaume Couffon, défaillantz.

POUHA.

Ph<sup>es</sup> du Quélenec s<sup>r</sup> de Kerjollis, comparu en homme d'armes à trois chevaux bien montez et armez pour homme d'armes.

Henry Couffon s<sup>r</sup> de Kerdreux, pourtant qu'il est greffier assistant à cette monstre en son office, excusé de n'estre armé en icelle.

Guil. de Rosmar s<sup>r</sup> de St-Georges, prés. à chev. en archer.

Silv<sup>re</sup> de Kernevenoy s<sup>r</sup> de Kerhardy, id.

Guill. du Rufflay s<sup>r</sup> de Kerivoaz, id.

François Harscouët s<sup>r</sup> de Kerverziou, présent par Vincent son filz en archer, et luy est enjoinct d'avoir un autre archer à la prochaine monstre, ce qui a esté du d. filz contrarié, disant le bien de son d. père ne les sçavoir porter.

Vincent Taillart s<sup>r</sup> de Kertanguy, prés. en archer à cheval.

François Hingant, id.

Claude Geslin, id.

Guillaume Ollivier filz Robert, id.

Michel Denys, présent à pied, ayant salade et espée, excusé pour raison de sa pauvreté.

Guill. Le Boeuff s<sup>r</sup> du Guilly, présent par Jan Le Guemené en arch. à chev. et excusé après avoir informé de sa maladie.

Pierre Ollivier s<sup>r</sup> de Kermen, présent par Pierre Le Parcou et excusé de sa personne après avoir informé de sa maladie.

Pierre Ollivier s<sup>r</sup> de La Soraye, présent en archier à chev.

François Courson s<sup>r</sup> de Portandré, présent par Ph<sup>es</sup> Ollivier en arch. à chev., et excusé pour raison de sa maladie.

Jean Le Meur, présent en archer à cheval.

Pierre Berthou, présent par François son filz en archer.

Pierre Le Meur, présent en archer à cheval.

Les hoirs Yvon David, d éfaillantz.

Jan Blezvin, défaillant.

Almaury Ropertz, id.

Guillaume du Quélenec s<sup>r</sup> de Kersallic, présent par Jean Léon en archer et excusé de sa personne pour sa maladie.

Jan Guillemot, présent en archer à cheval.

Yvon Guillemot, défaillant.

Jean Le Rumeur, id.

Les hoirs Yvon Harscouët, comparus par Thibault Harscouët en archer à cheval.

Vincent Furet s<sup>r</sup> du Guilly, présent en archer à cheval.

Extrait des *Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes d'Armor*, 1853.

François Geslin s<sup>r</sup> de Kerfau, défaillant.

François Jegou, présent à pied ayant espée et salade et reçu à raison de sa pauvreté.

Alain Even, à cause du fief noble qu'il tient, présent à cheval ayant brigandine, salade et espée, reçu après avoir informé du montement du d. fief.

TRÉVENEUC.

Maistre Vincent Chrestien sieur de Pommorio, défaillant.

SAINCT-QUÉ.

Damoiselle Françoise Péan Dame de La Villemario et de La Roche-Jagu, excusé pour tant que son filz aîné est capitaine de Tréguier et qu'elle demeure en Tréguier.

Prigent Maillart, mary espoux de la fille Nicolas Garel s<sup>r</sup> de Sainte-Anne, à cause du fief noble qu'il tient, comparu en archer à cheval, armé.

Prigent Rouzault, défaillant.

Jacques Berthou s<sup>r</sup> des Fontaynes, prés. à chev. en arch.

Jacques Hallenault, défaillant.

Dom Guill. Berthou, prés. par Pierre Berthou en archer.

Yvon Patenostre s<sup>r</sup> de La Vallée, présent par Pierre son filz en archer.

Pierre Jehannot s<sup>r</sup> du Tertre, en archer.

Vincent Jehannot, id.

Hervé Maillart, pour fief noble qu'il tient, présent en pareil estat.

TRÉMÉVEN.

Jan de Botloy s<sup>r</sup> de Kerantret, défaillant.

Guill. du Perrier s<sup>r</sup> de Kermelven, prés. à chev. en arch.

Les hoirs Rolland Rivoallan, pour fief qu'ils tiennent, défaillantz.

LANNÉBEUR.

Yvon du Bourné, présent en archer à cheval.

Jean Clec'h, présent par son filz en pareil estat.

PLUDUAL.

Silvestre Rolland s<sup>r</sup> de La Villebasse, présent par Jan son filz o un aultre archer, et injonction d'avoir meilleur cheval pour son archer, dans la prochaine monstre.

Pierre de Rosmar s<sup>r</sup> de Perrimorvan, défaillant.

Les hoirs Guillaume du Rufflay, défaillantz.

Les hoirs Rolland Gallais, id.

Guill. Hingant, présent par Louys Gourgault en archer à cheval, excusé de sa personne pour sa maladie.

LANVOLON.

Le sieur de Kercadiou Pouënczes, présent par Gilles Pouënczes son oncle, et deschargé d'aultre archer pour tant qu'il a douairière et grand nombre de juveigneurs.

Extrait des *Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes d'Armor*, 1853.

Renée du Rufflay, tutrice du sieur de Keruzarc'h, comparue par François du Rufflay en archer.

Jacques Bizien s<sup>r</sup> de Kerguidouë, présent en arch. à chev.

Guillaume Taillart s<sup>r</sup> de Kertanguy, défailant.

Jean Hingant, présent par Silvestre son fils en archer.

Les hoirs François Le Coric, défailantz.

Thebault Rolland, défailant.

Jean Le Parcou viel, défailant.

Les hoirs Jan Le Parcou jeune, défailant.

#### PLÉGUIEN.

Estienne du Maugouer s<sup>r</sup> du Bois de La Salle, présent par Pierre son filz en archer ; et à ce que l'on luy a fait injonction d'avoir autre archer, il a contrarié, disant le bien de son père ne le pouvoir porter.

Jacques Kerimel s<sup>r</sup> de Garsambic, présent en archer.

Charles Gallais, défailant.

#### PLOURHAN.

Jean de Rosmadec s<sup>r</sup> de Buhen, présent en robe<sup>7</sup>, et pourtant que Messieurs les commissaires et capitaine ont dict estre informé qu'il est bien monté et armez pour deux archers, a esté reçu et a fait le semrent.

Ollivier Poulain, garde naturel du sieur du Pontlou son fils, défailant.

Jean Henry s<sup>r</sup> de La Motte, présent par Pierre Henry son frère, en archer.

Guill. Hémerly s<sup>r</sup> de Fontaine Saint-Père, prés. en arch.

René Botherel s<sup>r</sup> de Beauvoir, présent par Jacques L'Hostelier, en archer à cheval, et reçu pourtant qu'il est informé qu'il est impuissant de servir.

Les hoirs François de Kerjagu, défailantz.

Guillaume de Launay s<sup>r</sup> de La Granville, présent par François son filz, en archer.

Guillaume Renault, présent par aultre Guillaume Renault s<sup>r</sup> de Bringolo, en archer à cheval.

Maurice Le Roux s<sup>r</sup> de Plumental, présent par Jean son filz, en archer.

Le filz mineur de Jacques Berthelot s<sup>r</sup> de La Ville-Hellio, présent par Guillaume Le Roux, en pareil estat.

Bertrand Boullays s<sup>r</sup> de Saint-Sauveur, prés. en archer.

Hervé Bertrand, présent à pied ayant espée, reçu pour pauvreté.

Yvon du Rufflay, défailant.

Les hoirs François Regnault, défailantz.

Bertrand du Rufflay s<sup>r</sup> de Troguigné, présent à pied ayant espée et reçu après avoir informé de ses facultez.

#### ESTABLE.

Pierre Percevaux s<sup>r</sup> de La Villemen, présent par aultre Pierre Percevaux, en archer.

#### LANTIC.

François Le Roux s<sup>r</sup> de Bourgoigne, défailant.

Les hoirs Yvon Geslin s<sup>r</sup> de La Ville-Helo, présentz par Rolland Geslin, en archer.

<sup>7</sup> C'est-à-dire, avec l'habit civil de cette époque, qui était une sorte de robe garnie de fourrures.

Extrait des *Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes d'Armor*, 1853.

Jean Geslin s<sup>r</sup> de La Ville-au-Febure, présent par Hervé Geslin, en archer, et excusé de sa personne pour aultant qu'il estoit absent du quartier par avant l'assignation de la présente monstre.

Les hoirs Prigent Gallais, défailantz.

Charles Gallais, défailant.

Jan Rolland s<sup>r</sup> des Landes, présent en archer.

Les hoirs Ph<sup>es</sup> David, défailantz.

Guillaume Kergouët, présent en archer.

#### TRÉGUIDEC.

X<sup>plc</sup> Geslin s<sup>r</sup> de La Villeneuve, présent en archer.

Les hoirs Jean de Quélen s<sup>r</sup> de Kerlohou, présentz par Maurice Even, en archer.

Les hoirs Guill. Courson, présentz par Silvestre Courson, à cheval, mal en ordre, et reçu pour sa pauvreté.

#### PLÉLOU.

Yvon de Quelen s<sup>r</sup> de La Crec'hollen, s'est comparu ; quel a dict estre marié à Janne Jourdan fille, aisnée et héritière principale et noble présumptive de Yvon Jourdan sieur du Pellen : et a remonstré le dict sieur du Pellen viel, caduc et impotent, et à raison de ce, s'est démis de tous ses biens au dict sieur de La Crec'hollen et sa d. compaigne ; quel sieur de La Crec'hollen est demeurant au manoir de Saint-Bihy avecq le seigneur du d. lieu son père ; aussy est procureur en l'absence de son d. père en la juridiction de Gouëllou, par quoy luy convient assister à cette d. monstre ; à raison de ce, s'est fait enroller en cet Evesché pour le d. sieur de Pellen, lequel se monstroit en Cornouaille, et mesme mon d. sieur le capitaine a dict avoir escript aux commissaire et capitaine du d. Evesché de Cornouaille.

Le d. sieur de La Crec'hollen à cause de ce que dessus s'est enrrollé en cet endroict, et a présenté deux archers pour le d. sieur du Pellen bien montez et armez pour archers.

Jan de Lanloup sieur du d. lieu, présent o un aultre archer ; et luy est enjoinct faire homme d'armes à la prochaine monstre, ce qu'il a contrarié, disant avoir grand nombre d'enfantz et son bien ne le pouvoir porter.

Pierre Hallenault s<sup>r</sup> de La Villecolvé, présent par Pierre Hallenault son douairain, en archer.

Jean Berthelot, défailant.

Pierre Geslin s<sup>r</sup> de Trémergat, présent en arch. à cheval.

Guillaume Geslin, filz Olivier, présent par Jan son filz, en pareil estat.

Maistre Alain du Boisgeslin s<sup>r</sup> de La Garenne, présent en archer à cheval.

Maistre François de Rosmar s<sup>r</sup> de La Ville-Ruault, tuteur de Jan Botherel s<sup>r</sup> de La Ville-Geffroy mineur ; en l'endroict maistre François Le Page a apparu une lettre pour le d. tuteur, d'avecq Monsieur le gouverneur de ce païs de Bretagne, datté le douziesme jour de May dernier, contenant en subscription : à Messieurs les commissaire et capitaine du Ban et arrière Ban de l'Evesché de Saint-Brieuc et en soubzcription : *vostre bon amy Jean de Bretagne* ; quelle lettre contient licence au d. tuteur de se monstre en Tréguier pour le d. mineur, pour les causes y données à entendre et en l'endroict a esté copye adjudgée avecq suffisant decret au d. procureur de la d. lettre, rapportant le d. tuteur avoir fait pour le d. mineur le service parmy les nobles du d. Evesché de Tréguier.

François Le Borgne s<sup>r</sup> de La Ville-Balin, prés. en arch.

François Henry s<sup>r</sup> de Kerbrat, présent en archer et lui est enjoinct avoir aultre archer contre la prochaine monstre.

X<sup>plc</sup> Courson, présent en archer.

Jeanne Tual, femme Regnault Le Provost ; il est informé qu'elle se onstre en la juridiction de Lamballe.

Les hoirs Pierre Botherel s<sup>r</sup> de La Ville-Fréhour, présentz par Louys de Mordelles, en archer.  
Maistre Ollivier Le Paige s<sup>r</sup> de l'Estang, présent par François Le Paige son filz, en archer.  
Jan Pouënczes, présent en archer.  
Yvon Garel s<sup>r</sup> de Trégan, présent en archer.  
François Botherel s<sup>r</sup> de La Villeaudon ; il se monstre en Tréguier.  
Olivier Dérien, défaillant.  
Maurice Dérein, id.  
Jan Dérien, id.  
Jan Marion, présent à pied ayant espée et reçu pour sa pauvreté.  
François Le Paige s<sup>r</sup> de La Villeurvoy, présent en archer bien monté et armé.  
Jacques Percevaux, défaillant.  
Aultre Jacques Percevaux, comparu en archer.  
Jacques Ollivier, défaillant.  
Jan Ollivier, présent à pied ayant espée, et reçu pour sa pauvreté.  
Geoffroy Courson, défaillant.  
Alain Berthelot, id.  
Ollivier Courson s<sup>r</sup> de Lifiac, présent en archer.  
François Courson s<sup>r</sup> de La Ville-Garré, id.  
Rolland de Mordelles s<sup>r</sup> de Chateaugouëllou, présent par Jan son filz, en archer.  
Les hoirs Jean Geslin s<sup>r</sup> de Pontaniou, défaillantz.  
Yvon Le Villoux, présent à pied, reçu pour sa pauvreté.  
Tristan du Liscouat, défaillant.  
Guill. Le Villoux, prés. à pied, reçu pour sa pauvreté.  
Laurens de Rosmar, s<sup>r</sup> de Kertudiou, présent en archer à cheval.

TRÉMELOIR.

Salomon Conen s<sup>r</sup> de La Ville-Basse, présent en archer.  
Even Taillart, id.  
Jacques Espivent s<sup>r</sup> de La Ville-Folle, id.  
Jan Geslin s<sup>r</sup> de La Ville-Prigent, id.  
Jean Gendrot, id.  
André Rouxel s<sup>r</sup> de La Ville-Hamonet, présent à pied et reçu pour sa pauvreté.

PORDIC.

Le sieur de Pordic et de La Porte-Vezins ; il est informé qu'il se monstre en l'Evesché de Nantes.  
Regnault Elvart s<sup>r</sup> de S.-Hélory, présent en arch. à chev.  
Jan de La Noë s<sup>r</sup> du dit lieu, présent par François son filz, en archer à cheval.  
X<sup>plé</sup> du Boisgelin s<sup>r</sup> de Pontrivily, présent par Jan du Boisgelin, en archer, et excusé pour sa maladie.  
Jan Conen s<sup>r</sup> de La Ville-Evesque, présent par Pierre son filz, en archer.  
Sylvestre Conen s<sup>r</sup> de La Ville-Evesque, présent par Jan Geslin, en archer.  
Yvon Conen s<sup>r</sup> de La Hignounaye, défaillant.  
Maistre Ollivier Conen s<sup>r</sup> de La Rivière, prés. en archer.  
Les hoirs Pierre Pressart, défaillantz.  
Guillaume Le Chat s<sup>r</sup> de l'Isle, présent en archer.  
Jean du Boisbilly s<sup>r</sup> de La Ville-Madran, présent par Guillaume son filz, en archer.  
Jan du Boisgelin, présent par Louis son filz, en archer.



Jacques Gourres, défaillant.

Les hoirs Guillaume Ansquer, défaillantz.

Ollivier Conen fils Bertrand, présent à pied, reçu pour sa pauvreté.

Thomas Espivent s<sup>r</sup> de Mallebrousse, présent en archer.

Jan Perrin, défaillant.

Les hoirs Geffroy de Couvran, défaillantz.

Jan Hallenault, défaillant.

Charles Courcoul, présent par Jean Courcoul, en archer.

Louis Conen s<sup>r</sup> de La Ville-Papault, présent en archer.

Jan Rochay, présent en archer.

Les hoirs Guillaume de Lisy, défaillantz.

Les hoirs Amadour de La Porte, défaillantz.

François Conen s<sup>r</sup> de Précréant, prés. en arch. à chev.

Jan Geslin, fils Pierre, présent en archer.

Guillaume Gallays, prés. à pied, reçu pour sa pauvreté.

Louys Le Mouenne, défaillant.

Les hoirs Pierre de Quélen, défaillantz.

François de La Noë, id.

Jan Renault, id.

Jan Conen, fils Lancelot, présent en archer.

Guillaume Le Borgne, présent en pareil estat.

Pierre Carsin, présent à pied, reçu pour sa pauvreté.

Les hoirs Guillaume Lesné, défaillantz.

Pierre Gromer, id.

Estienne Noël, présent en archer.

Thomas Le Gentil, prés. à pied, reçu pour sa pauvreté.

Jean Geslin, fils Pierre, présent en archer.

Alain Abraham, défaillant.

Geffroi Abraham, prés. à pied, reçu pour sa pauvreté.

Jan Sainte, à cause de Sainte Marguerite fief noble, défaillant, combien qu'on dit qu'il se monstre à St-Brieuc.

François Gallais, défaillant.

#### TRÉGOUMEUR.

François du Boisbouexel s<sup>r</sup> du Fossé-Raffray, présent en archer à cheval.

Ph<sup>es</sup> Vert s<sup>r</sup> du Pont, présent en archer.

Denise Taillart, tutrice de ses enfentz, en elle procréés par feu Guillaume Advoué de La Marche, défaillante.

Les hoirs Olivier Geslin, défaillantz.

Jacques Dollou s<sup>r</sup> de La Villegouriou, présent en archer.

#### PLOUVARA.

Les hoirs Guillaume Le Cardinal s<sup>r</sup> de Kernier, présent par Jean L'Hostelier, en archer.

Jan Pezdron s<sup>r</sup> de Prédavid, présent par Vincent son filz, en archer bien en ordre.

Les hoirs Maurice Briou, défaillantz.

Jan Briou, id.

Guyon L'Hostelier, id.

Jacques Le Guierec, id.  
Richard Helliou, présent en archer pauvrement, et reçu à raison de sa pauvreté.  
Pierre Percevaux, défaillant.  
Vincent Pezdron s<sup>r</sup> de Madré, présent en archer.  
Silvestre Le Normant, présent en archer par François son filz.

PLÉRNEUC<sup>8</sup>.

André Hidriou, défaillant.  
Guillaume Hidriou s<sup>r</sup> de La Saudraye, présent par Jacques son filz, en archer.  
Jacques Henry, pour fief noble qu'il tient, en archer.

LA MÉAUGON.

Les hoirs Rolland du Rufflay, défaillantz.  
Thomas Le Ribault s<sup>r</sup> de Vaubriant ; il est informé qu'il se monstre à Saint-Brieuc.  
Pierre et Philippes Henry, défaillantz.

PLÉRIN.

Les hoirs maistre Jean de Plédran s<sup>r</sup> de Claire-Fontayne, défaillantz.  
Nicolas Le Métayer s<sup>r</sup> de Grand-Pré, présent en archer.  
Olivier Gourres, s<sup>r</sup> de La Ville-Huel, id.  
Jacquette de Quélen, Dame de La Ville-Raoul, comparue par Jacques Tournegoët son filz, tant pour luy que pour elle, en archer à cheval.  
Geffroy Macé, à cause de fief noble qu'il tient, défaillant.  
Yvon Gendrot s<sup>r</sup> des Rosays, id.  
Pierre Péan, id.  
Rolland Collet s<sup>r</sup> de La Ville-Solon, id.  
F<sup>s</sup> Compadre, à cause du fief noble qu'il tient, deffault.

SAINCT-DONAN.

Jan du Rufflay s<sup>r</sup> du d. lieu, prés. o un aultre arch. à chev.  
Charles de Kernévénouy, présent en archer.  
Gilles Le Gascoing s<sup>r</sup> de La Ville-Boutier et de St-Bédan, néantmoins que luy avoit esté enjoint faire lance, reçu o un aultre archern après avoir informé de ses facultez.  
Geffroy Brangays, défaillant.  
Les hoirs Louys Le Gascoing mineurs, comparus par Pierre Le Chasnu, en archer.  
François Jocet, présent à pied ayant espée, reçu après avoir informé de sa pauvreté.  
Les hoirs Jan Boisart, à cause de fief noble qu'ils tiennent, comparus par François Marion, en archer.  
Tristan Montfort, présent par Louys son filz, en archer.  
Yvon Kerpuncze, défaillant.

SAINCT-TURIAFF DE QUINTIN.

Jean du Boisgelin s<sup>r</sup> de La Garenne, en son nom et garde naturel de Jacques du Boisgelin son filz,

---

<sup>8</sup> NdT : Plérneuf.

défaillant.

Perrine Hulin, défailante.

Yvon Le Rossignol, pour fief noble qu'il tient, défaillant.

Les hoirs Perrine Gourmelin, défaillantz.

Michel Le Bras s<sup>r</sup> des Forges, à cause du fief noble qu'il tient, défaillant.

F<sup>z</sup> Poulain, à cause du fief noble qu'il tient, défaillant.

Jan de Gouvernou, défaillant.

P<sup>re</sup> Docos, à cause de La Pommeraye, fief noble, défaillant.

ALLINEUC.

Jan Goury, défaillant.

Les hoirs Guillaume Goettüe s<sup>r</sup> de Laurenan, défaillantz.

PLAINTEL.

Olivier Gautron s<sup>r</sup> de La Ville-Menguy, comparu o un aultre archer bien en point.

Ollivier de La Chataigneraye s<sup>r</sup> de La Coste, défaillant.

Ollivier Hallenault, défaillant.

Les hoirs Guillaume Lucas, présentz par Charles, advoué Budes, en archer.

Les hoirs de la Dame de Crapado, défaillantz.

En l'endroit de cette monstre s'est comparu Henry du Juch s<sup>r</sup> de la Forest, en Cornouaille, en archer bien monté et armé.

Jean de La Chauvélière, défaillant.

Ollivier Robert s<sup>r</sup> de la Goupillière, présent en archer.

Charles Budes, comparu à pied ayant espée et javeline ; et reçu en tel estat, après avoir informé de ses facultez.

Ollivier d'Arcelles s<sup>r</sup> du Coudray, présent par François d'Arcelles, en pareil estat et reçu à pareille cause.

Estienne Esmez s<sup>r</sup> du Frettay, présent en archer.

Jan Esmez s<sup>r</sup> de La Villevalio, présent par Charles son fils, en archer à cheval.

Jacques du Pelineuc, défaillant.

François Poisson, comparu en archer.

Jean Poisson s<sup>r</sup> de Lanven, défaillant.

Guillaume Guillouzou s<sup>r</sup> de la Villério, défaillant.

Alain Le Bras, défaillant.

Pierre de La Garenne, mary Marguerite Le Bras, présent en archer.

Les hoirs François Fortin, défaillantz.

François de La Fosse, id.

Les hoirs Pierre de La Fosse, id.

François Le Fèvre, présent par Yvon son filz, à pied et reçu pour sa pauvreté.

Les hoirs Yvon de La Fosse, défaillantz.

François Cosson, présent par Ollivier son filz ayant espée, et reçu pour sa pauvreté.

Jacques du Quélenec, présent en archer à cheval.

Guillaume de La Rivière s<sup>r</sup> de Saint-Quiouët, comparu par Pierre de La Rivière son frère en archer, et excusé de sa personne après avoir informé de sa maladie.

François Poisson, défaillant.

Raoul Gaultier, défaillant.

Les hoirs Pierre de La Garenne, défaillantz.

Extrait des *Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes d'Armor*, 1853.

Jean de Castellon, comparu par Ollivier son filz, en arch.

SAINCT-BRANDAN.

Le sieur de Crénan ; il est informé qu'il se montre en l'endroit de la juridiction de Lamballe.

Messire Jacques Bouëssel s<sup>r</sup> de La Ville-Jégu, défailant.

Jean Le Voyer s<sup>r</sup> de La Villedaniel, comparu o un aultre archer bien en ordre.

Julien Daniel et Julienne Hallenault sa femme, sieur et Dame de La Coudraye, à cause de fief noble qu'il tiennent, défailantz.

Gilles d'Arcelles, comparu à pied ayant une espée et salade, et reçu après avoir informé de sa pauvreté.

François Bouëssel, filz Jean, s<sup>r</sup> du Chesnay, comparu en archer à cheval.

Jan Moro, présent en archer à cheval armé.

Pierre Cadio, comparu en archer.

Ainsin signé :     BERTRAND LE VOYER, commissaire.

                          ROBERT EDER, capitaine.

                          HENRY COUFFON, greffier.

Et l'original en estant cheix le s<sup>r</sup> de Saint-Bihy.